

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, annonce aujourd'hui que le gouvernement a décidé de prolonger pour une période additionnelle de six mois la participation canadienne à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le personnel du contingent canadien, qui comptait 580 personnes en mai 1973, pourra toutefois être réduit à 450 dans le cadre d'une réduction globale de 25% de l'effectif de la Force.

Cette réduction fait partie intégrante d'un projet ayant trait au rôle et aux responsabilités futurs de la Force élaboré par M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, en collaboration avec les autorités cyprites. Les modifications inhérentes à ce projet entraîneraient une restructuration de la Force qui mettrait l'accent sur des mesures comme la négociation et la persuasion tout en réduisant l'importance accordée au déploiement et à l'intervention de troupes des Nations Unies sur le terrain. Les autorités cyprites grecques et turques pourraient ainsi assumer elles-mêmes une plus grande responsabilité au chapitre du maintien de la paix dans l'île.

M. Sharp souligne que le Canada accorde son appui à la Force des Nations Unies et précise que l'incapacité des forces armées des deux parties à parvenir à une "déconfrontation" militaire a démontré de façon manifeste la nécessité de maintenir une présence des Nations Unies si l'on veut éviter les scènes de violence intercommunales.

Le personnel qui compose la Force vient de l'Australie, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Finlande, de la Suède et du Canada. Le contingent canadien est le deuxième en importance. L'unité canadienne actuellement en service à Chypre est le 2^e bataillon du Royal Canadian Regiment, lequel est ordinairement en poste à la FFC de Gagetown.